

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

DELIBERATION N°2024.00018

**GORGES DE LA LOIRE - PROGRAMMATION PROJET DE RÉNOVATION DE LA
BASE NAUTIQUE DE LA VIGIE MOUETTE - OFFRE DE CONCOURS AU SMAGL**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

RECU EN PREFECTURE

Le 01 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240124-D20240001810

Date de mise en ligne : 01 février 2024

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Patrick MICHAUD, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

GORGES DE LA LOIRE - PROGRAMMATION PROJET DE RENOVATION DE LA BASE NAUTIQUE DE LA VIGIE MOUETTE - OFFRE DE CONCOURS AU SMAGL

Le projet de développement touristique des Gorges de la Loire est porté conjointement par les Communautés de Communes Loire Semène et Marches du Velay / Rochebaron ainsi que par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL - dont Saint-Etienne Métropole est membre), et ce, dans le cadre de la reconnaissance par la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme territoire région pleine nature. Ce projet s'inscrit dans une logique de valorisation du patrimoine naturel, culturel et bâti. La pratique d'activités de pleine nature sert de point d'entrée pour les visiteurs qui se voient guidés au fil des loisirs proposés en plein cœur de ce territoire gorgé d'histoire et de richesses naturelles.

Le territoire dispose d'une notoriété touristique émergente depuis ces dernières années. Nautisme, halieutisme et loisirs aquatiques occupent une place prédominante dans l'offre existante. Le plan d'eau du barrage de Grangent permet la pratique d'activités nautiques de lac telles que la navigation de plaisance privée ou locative à motorisation électrique, le pédalo, le paddle, le canoë-kayak également. Dans un cadre plus sportif et technique, on retrouve des sites de pratique de l'aviron, de la voile, de la barque sportive et des joutes à Saint-Paul-en-Cornillon. Les bases nautiques principales sont celles de Saint-Victor-sur-Loire et son port de plaisance, et d'Aurec-sur-Loire distingué par son pôle multi-activités.

Les ambitions de la destination Gorges de la Loire se déclinent en trois grands objectifs :

- créer et développer la notoriété des Gorges de la Loire ;
- prolonger la durée du séjour ;
- intensifier les retombées économiques du tourisme.

Et quatre axes stratégiques :

- organiser une itinérance douce et spectaculaire au plus près de la Loire ;
- valoriser et mettre en tourisme les milieux aquatiques et humides ;
- développer la pratique d'activités sportives de pleine nature autour de la Loire ;
- communiquer autour de la "Destination Gorges de la Loire".

En termes d'activités nautiques, plusieurs propositions existent à Aurec-sur-Loire et Saint-Victor-sur-Loire mais entre les deux, l'offre est limitée. Afin de poursuivre les enjeux en termes de structuration touristique de la destination, le site de la Vigie Mouette à Saint-Paul-en-Cornillon présente un potentiel de développement.

L'association de la Vigie Mouette existe depuis 1903. Elle est propriétaire de locaux fortement dégradés qui permettent l'accueil des activités sportives suivantes :

- aviron depuis 1969 – 54 adhérents dont 8 compétiteurs ;
- barque et joute depuis 1971 – 15 adhérents ;
- ski nautique depuis 1986 – 20 adhérents ;
- kayak depuis 1989 – 13 adhérents dont un compétiteur ;
- pêche depuis 2018 – 700 adhérents.

L'objectif serait de développer un projet respectueux de l'environnement et proposant une offre de tourisme durable autour des axes suivants :

- la pratique sportive avec la création d'écoles labélisées par les fédérations françaises d'aviron et de kayak, l'accueil d'universitaires, l'accueil d'activités sportives dans le cadre du dispositif sport/santé et du label aviron/santé portés par le CHU ;
- les loisirs avec un encadrement professionnel pour les scolaires et centre de loisirs ;
- le tourisme avec une offre de découverte et de location de matériel ainsi qu'un café, une offre événementielle et une offre dédiée à l'accueil de séminaires d'entreprises, (incentives, team building).

Pour réussir cette transformation, il est nécessaire de rénover (530 m²) et étendre (+ 670 m²) la base nautique actuelle permettant de disposer d'un espace d'accueil, café, boutique, d'une salle polyvalente, d'une salle de musculation, de sanitaires, de bureaux mais également de hangars pour le stockage des bateaux et d'un atelier. Afin d'assurer le fonctionnement de cette nouvelle base toute l'année, l'association prévoit un accueil professionnel renforcé avec des éducateurs sportifs.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet serait assurée par le SMAGL au regard de sa compétence et de son expertise technique.

Afin de préciser le contenu technique, administratif et financier de ce projet, il apparaît nécessaire de mener une étude préalable associant un programmiste / économiste de la construction afin de mettre en adéquation les besoins relatifs aux usages du site prédéfinis d'une part, et les contraintes techniques et financières d'autre part. Cette étude de programmation pourrait faire l'objet d'une aide à hauteur de 50 % de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un budget maximum de 75 000 € TTC est estimé par le SMAGL pour la réalisation de cette étude.

Pour le financement de tels investissements, les statuts du SMAGL prévoient que Saint-Etienne Métropole apporte une offre de concours au SMAGL de 100 % du reste à charge supporté par le syndicat,

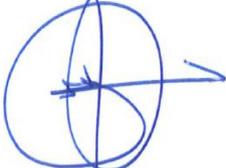
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **accepte d'effectuer une offre de concours au SMAGL, d'un montant maximum de 37 500 € pour participation à l'étude de programmation de la base nautique Vigie Mouette ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention d'offre de concours ;**

- autorise le Président, ou son représentant dûment habilité, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires au versement de cette offre de concours, et à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- la dépense correspondante sera imputée au budget Tourisme de l'exercice 2024 (sous réserve du vote du budget), destination SMAGL.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
3^{ème} Vice-Présidente

La Première Vice-Président,



Sylvie FAYOLLE